



## CTL du 7 janvier 2016

### COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

#### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GLISE,

#### Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M. BONNEAU (S), Mme BESSON-BRILLANT (S)

**CGT-FO :** M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), M. ANTONY (S)

**SOLIDAIRES FINANCES :** M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET

Secrétaire-adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

M. MORICEAU présente ses vœux à l'ensemble des représentants des organisations syndicales, rappelle que ce CTL est convoqué en deuxième instance et tient à préciser qu'il rejoint totalement l'expression de la CGT dans le compte-rendu du CTL du 17 décembre 2015 quand il s'agit de refuser « *toute dérive raciste, nationaliste ou guerrière* ».

M. MORICEAU, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

FO et Solidaires font lecture de leurs déclarations liminaires.

La CGT fait lecture de sa déclaration liminaire qui est retranscrite en dernière page de ce compte-rendu.

M. MORICEAU ne s'exprimera pas sur le volet politique de la déclaration liminaire même s'il partage le point de vue de la CGT qui considère que le Front National est un danger pour la démocratie. Il reviendra sur les suppressions d'emplois en traitant le point 2 de l'ordre du jour. Quant aux changements des règles de gestion R.H., ce n'est pour lui, qu'une adaptation à la marge. Maintenir un agent en première affectation 3 ans dans sa spécialité n'est qu'un juste retour sur investissement.

M. BRUN (CGT) s'étonne d'une telle mauvaise foi et rappelle que l'administration très récemment s'est émancipée de ses propres règles en affectant un agent sur un poste qui ne correspondait en rien à sa formation. La démonstration est faite que la direction édicte des règles qu'elle n'applique que si cela l'arrange.

M. MORICEAU indique que « *tout principe souffre d'exception* » et donc il n'est pas toujours possible de respecter les filières d'origine des agents.

#### I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 15 et 23 septembre 2015 (pour avis) :

Sans observation, les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

#### II – SITUATION DES EMPLOIS -PLF 2016 (pour avis) :

M. MORICEAU nous présente la déclinaison locale des suppressions, implantations, redéploiements et transfert

d'emplois pour le département.

Il précise que le Cantal doit finalement rendre 5 emplois (2 A, 2B, 1C) au lieu de 7 initialement prévus.

Pour les cadres A :

- -1 à la Direction, -1 à la Trésorerie de Saignes (adjoint)

Pour les cadres B et C :

- transfert d' 1 B et d' 1 C de la trésorerie de Saint-Mamet à la Trésorerie de Maurs
- transfert d' 1 C de la trésorerie Aurillac-Banlieue (perte de l'activité taxes d'urbanisme) vers la
- trésorerie de Saint-Flour (transfert de la gestion de l'hôpital de Murat)
- suppression d' 1 C au SIP/SIE Saint-Flour
- suppression d' 1 B à l'ERD
- suppression d' 1 B à la Direction
- redéploiement d' 1 C de l'ERD à la Direction
- redéploiement d' 1 B de la Direction vers l'ERD

M. BRUN (CGT) fait remarquer que le seul résultat de cette « tambouille » est la perte de 5 emplois qui vient aggraver la situation des services déjà exsangues. *« Ne comptez pas sur la CGT pour participer à cette cuisine ».*

M. HINDERSCHID (CGT) ne peut laisser passer certains arguments utilisés ainsi, lors de départementalisation de la taxe d'urbanisme à la trésorerie d'Aurillac-Banlieue, aucun emploi n'avait été implanté au prétexte que la charge était inférieure à 0,2 ETP. Aujourd'hui, c'est 1 ETP qu'on supprime au titre du départ de cette mission. Cette suppression d'emploi consiste à prélever le poste de cadre C resté vacant suite à la convention signée avec LOGISENS (détachement d'un de ses agents au sein de la trésorerie pour assurer le recouvrement des loyers). La direction de l'époque jurait ses grands dieux que cela n'impacterait pas le Tagerfip du poste, encore une fois *« les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent . L'utilisation de telles justifications est inacceptable, il est dommageable que pour justifier ces incessantes suppressions d'emplois, vous soyez amenés à vous renier. Il est temps que chacun mesure les choses et prenne ses responsabilités. Le lien avec le sujet de notre déclaration liminaire est évident, vient le moment où vous devez vous poser la question du devoir de désobéissance ».*

M. MORICEAU dit qu'il est prêt à s'engager dans la défense du département et de son maillage territorial mais estime que son statut lui interdit toute désobéissance.

M. BRUN (CGT), suite à l'intervention de M. ANTONY (FO) demandant un renforcement de l'équipe de dépannage pour intervenir dans les postes en difficulté, rétorque que la vraie solution consiste à pourvoir les emplois vacants, arrêter les suppressions et bien au contraire, de réimplanter les emplois nécessaires. Il rappelle que depuis 2003 ce sont 140 postes qui ont été supprimés dans le département, seule explication aux difficultés de fonctionnement de nos structures.

M. MORICEAU reconnaît que cela fait 15 ans que l'on supprime des postes, il comprend les arguments de la CGT mais le principe de réalité l'oblige à garder une EDR conséquente.

**VOTE : 6 CONTRE (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)**

### **III – REGIME DU TEMPS DE TRAVAIL de l'EDR (pour avis) :**

Mme GLISE présente le dispositif qui intègre les agents de l'EDR dans le régime des horaires variables à compter du 1<sup>er</sup> février 2016. Les agents devront pointer sur la badgeuse du service dans lequel ils seront affectés et respecter les plages variables et fixes des services de direction.

M. HINDERSCHID (CGT) après avoir contacté des agents de l'EDR, constate qu'un certain nombre d'interrogations persiste malgré la réunion tenue en septembre. Il semblerait qu'il leur soit fait obligation de choisir un module horaire commun à tous, ce qui serait contraire au droit de chaque agent.

Mme GLISE précise que chacun sera libre de choisir le module horaire qui lui convient.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quelles compensations sont envisagées pour les agents amenés à faire de longs déplacements.

M. PAILLET répond que le nouveau dispositif ne prévoit rien mais que cette question trouverait à se résoudre au cas par cas.

M. HINDERSCHID (CGT) demande au contraire à ce que les choses soient écrites, il est impensable d'envisager un système à géométrie variable.

M. PAILLET répond que les choses sont ainsi et que si certains sont insatisfaits, ils peuvent toujours demander leur mutation.

M. BRUN (CGT) cite la note *« le Pôle Pilotage et Ressources de la direction pourra, en fonction du contexte*

*local, décider d'aménagements* », il réclame donc que les choses soient tranchées clairement et écrites.

M. MORICEAU déclare qu'il va y réfléchir très rapidement, il s'engage à proposer une prise en charge au moins partielle des temps de déplacements, décision qu'il formalisera par une note de service.

M. HINDERSCHID (CGT) précise que la CGT ne prendra pas part au vote de ce point de l'ordre du jour tant que la règle ne sera pas connue.

M. MORICEAU met ce point de l'ordre du jour au vote :

**les organisations syndicales unanimement décident de ne pas prendre part au vote.**

#### **IV – LES PONTS NATURELS (pour avis) :**

Mme GLISE indique que, pour 2016, trois dates (vendredi 6 mai, vendredi 15 juillet, et lundi 31 octobre) ont été retenues suite au sondage réalisé auprès des agents.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la position de la CGT ne varie pas et qu'elle s'oppose au principe des « ponts naturels ». La continuité du service public doit être maintenue et les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs jours de congé. Il estime que la mise en place de ces « ponts naturels » est une des conséquences des suppressions d'emplois et que cela relève de la gestion de la pénurie. Il s'inquiète que ce dispositif soit une étape vers le cadencement des congés.

VOTE :     **2 CONTRE (CGT)**  
              **4 POUR (FO et Solidaires)**

#### **V – CREATION du PCRP au 1er SEPTEMBRE 2016 ( pour avis) :**

M. PAILLET propose la création du Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

M. MORICEAU précise qu'il souhaite une mise en place d'un contrôle corrélé IR/ISF et FI, cela nécessitera des agents maîtrisant la fiscalité personnelle, professionnelle et patrimoniale et à terme connaissant le contrôle valeur. S'agissant d'être pragmatique et transparent, il demande un accord de principe et définira ultérieurement et selon les opportunités, le périmètre de compétence et les modalités de fonctionnement.

M. BRUN (CGT) s'étonne que l'on puisse demander aux organisations syndicales de se prononcer sur la mise en place d'une « coquille vide ». *La Centrale vous impose la mise en place d'une structure sans vous en donner les moyens* ».

M. HINDERSCHID (CGT) reconnaît que « *l'emballage est joli mais que sans moyens alloués, cela sera une restructuration de plus, conséquence des suppressions d'emplois* ». Le fonctionnement de ces structures sera donc déterminé par les moyens que chaque département trouvera, ce qui veut dire que le contrôle fiscal ne sera pas assuré de la même manière partout, quid de l'égalité devant l'impôt ?

La CGT ne participera pas au vote, elle refuse de participer à la mise en place d'une structure sans moyen.

VOTE :     **4 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (CGT, Solidaires)**  
              **2 ABSTENTIONS (FO)**

#### **VI – LA REGORGANISATION DU CONTENTIEUX JURIDICTIONNEL ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE ( pour information) :**

M. PAILLET présente la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les tribunaux administratifs. Il indique que, concernant la DDFIP du Cantal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, cette mission sera transférée au pôle juridictionnel de Clermont-Ferrand. Cela représente le transfert d'un demi emploi.

Le traitement du contentieux juridictionnel judiciaire est quant à lui transféré au pôle basé à Aix-en-Provence.

C'est une nouvelle perte d'activité pour notre département dont, pour autant, la grande qualité était connue et reconnue, nouvelle preuve que le seul moteur de cette restructuration est la suppression d'emplois.

#### **VII- LES FUSIONS DE COMMUNES au 1<sup>er</sup> JANVIER 2016 ( pour information) :**

M. MORICEAU nous annonce la création de trois nouvelles communes dans le département :

– commune de « Val d'Arcomie » (1033 habitants) qui regroupe les anciennes communes de Faverolles (317 habitants), Loubresse (414 habitants), St Just (218 habitants) et St Marc (84 habitants), 6 budgets en gestion au lieu de 15

– commune de « Le Rouget-Pers » (1300 habitants) qui regroupe les anciennes communes de Le Rouget (993 habitants) et Pers (307 habitants), 4 budgets en gestion au lieu de 7

– commune de « St Constant-Fournoules » (630 habitants) qui regroupe les anciennes communes de St Constant

(562 habitants) et Fournoules (66 habitants), 3 budgets en gestion au lieu de 6

M. BONNEAU (CGT) rappelle les craintes formulées par la CGT sur les profondes transformations de nos territoires qu'entraînent les réformes de l'intercommunalité et les fusions des régions. Tout cela éloigne le maillage administratif du citoyen en créant des « monstres économiques » où se perd l'égalité du service à l'utilisateur. Quel avenir promet-on aux territoires comme le Cantal lorsqu'on supprime les emplois budgétaires ?

M. MORICEAU, quant à lui, estime que nous n'avons pris toute la mesure des trois lois fondamentales qui bouleversent nos territoires depuis 2004.

### **VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

Mme GLISE nous informe du recrutement d'un contractuel « emploi handicapé » sur la RAN d'Aurillac au 01/06/2016. Les candidatures sont à déposer via « pôle-emploi » avant le 25/01/2016 pour des entretiens courant février.

Elle nous informe également que suite à la fermeture de la Trésorerie de Condat, il a été procédé au licenciement de la femme de ménage ; la même procédure est envisagée pour St Mamet.

M. HINDERSCHID (CGT), faisant référence à la parution de la CGT concernant le remboursement des frais de déplacement pour les agents qui partent en formation professionnelle, rappelle que :

*« si un départ le jour même nécessite de quitter le domicile avant l'heure permettant d'arriver au bureau au début de la plage variable, un départ dès la veille peut être assimilé à une contrainte. Les frais d'hébergement ainsi engagés sont alors remboursés sur présentation des justificatifs de dépense ».*

Il demande donc que cette réglementation soit appliquée par la DDFIP du Cantal.

M. MORICEAU propose de « couper la poire en deux », un dédommagement à hauteur de cent euros couvrant les frais d'hébergement et de déplacement pourrait être envisagé.

M. HINDERSCHID (CGT) demande l'application de la règle, soit une prise en compte des frais de déplacement et de la nuitée si l'on doit partir avant 7H30.

M. MORICEAU en convient si les factures sont fournies.

M. BRUN (CGT) demande pourquoi certains agents techniques ne peuvent avoir le libre choix de leur module horaire.

M. PAILLET examinera ce que les textes prévoient en la matière.

M. BRUN (CGT) demande si des modifications de plan sont encore envisageables concernant les travaux du bâtiment Q.

M. PAILLET indique que les demandes peuvent être formulées via les chefs de services.

M. BRUN (CGT) réitère la demande de la CGT pour que la durée des journées d'accueil permettent de recevoir les nouveaux arrivants dans de bonnes conditions.

M. MORICEAU mesurera cette durée selon le nombre d'arrivants.

M. BRUN (CGT) demande où en est l'avancement du « chantier » retenue à la source ?

M. MORICEAU propose de traiter ce sujet lors de prochains CTL, il s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la tenue d'un débat le plus riche possible.

Les représentants CGT demandent, une nouvelle fois, que les ordres du jour des CTL soient moins denses, convoquer une instance à 9H30 avec 8 points à l'ordre du jour nuit à la qualité du dialogue social. Ils demandent, non pas d'éluder les sujets, mais de tenir davantage de CTL.

M. MORICEAU ne tient pas à multiplier les CTL mais comprend et consent à cette demande.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13h15.

Vos élus au CTL :

Daniel HINDERSCHID – Patrice BRUN – Pascal BONNEAU – Claudette BESSON-BRILLANT



## Déclaration liminaire au CTL du 7 janvier 2016

Après les attentats ignobles qu'a connu notre pays, un deuxième choc le terrasse : la progression enregistrée par le Front National aux élections régionales.

La CGT, premier syndicat français, accuse le parti d'extrême droite d'être un danger pour le monde du travail et la démocratie.

En effet, le FN divise et met en opposition le monde du travail ; il fait ainsi le jeu du patronat. Le programme du parti de Marine Le Pen est un projet de régression sociale. Il menace les libertés durement conquises par les travailleurs, la liberté d'expression au travail comme dans la société, la liberté de la presse ou encore la liberté de mobilisation et d'organisation.

En dehors du marché du travail, le FN constitue aussi une grave menace pour la démocratie. Nous le combattons parce que son approche est fondée sur l'inégalité, en fonction des nationalités, des origines, des religions, des couleurs ou des sexes. Dans les collectivités qu'il dirige, le FN s'attaque à la culture, aux associations et aux droits des femmes et casse le lien social.

### **Il y a urgence à ce que les leçons soient tirées**

Les résultats du dimanche 13 décembre 2015 sont, encore une fois, le signe de la grave crise démocratique et sociale que traverse notre pays et sur laquelle la CGT ne cesse d'alerter. Sont en cause, le chômage et la précarité, la mise en concurrence des territoires, les promesses non tenues, ou encore l'absence de réponse au dumping social généré par la mondialisation capitaliste et par les impasses des politiques libérales et austéritaires menées en Europe.

Il y a urgence à ce que les leçons soient réellement tirées par le Président et son gouvernement qui ont renié leurs promesses, comme par l'ensemble des partis républicains.

Dès le dimanche soir tous les intervenants politiques nous ont expliqué qu'ils avaient compris, que les demandes des Français avaient été entendues, qu'il était urgent d'apporter des changements.

Mensonge ou idiotie, tant pour la droite qui n'offre d'autre solution que le tout sécuritaire, que pour le gouvernement qui promet d'amplifier et d'accélérer la politique qu'il mène sans reconnaître son inefficacité.

Tous laquais du libéralisme, ils ne veulent pas sortir des politiques d'austérité imposées par la troïka (FMI, BCE et commission européenne).

Donc pour notre administration pas de changements à attendre, suppressions d'emplois et restructurations sont toujours au programme. C'est pourquoi nous réaffirmons, aujourd'hui, nos revendications :

**–Arrêt des suppressions d'emplois !**

**–Affectation de personnels titulaires sur les emplois vacants !**

**–Arrêt des restructurations- fusions !**

**–Respect des statuts particuliers : Non aux statuts inter- ministériels !**

**–Retrait du projet de déréglementation des règles de gestion !**

**–Retrait du PPCR, du Pacte de Responsabilité et de la Démarche Stratégique !**